

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

- préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de l'instauration de périmètres de protection

- relatif aux demandes d'autorisation de prélèvement et de distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine

du forage Les Drouilles, station de La Borgne sur la commune de GROLEJAC

présentées par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du PERIGORD NOIR et le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24)

Par arrêté n° BE-2021-11-02 du **- 3 NOV. 2021**, une enquête publique unique est organisée préalablement :

- à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de l'instauration de périmètres de protection,
- aux demandes d'autorisation de prélèvement et de la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine

du forage Les Drouilles, station de La Borgne, présentées par le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP du Périgord Noir), porteurs du projet sur une durée de 30 jours consécutifs du mardi 7 décembre 2021 à 14h00 au jeudi 6 janvier 2022 à 17h00.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de GROLEJAC (24250).

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Bordeaux est M. Xavier LEFEBVRE, retraité du ministère de la défense.

Au terme de la procédure, les décisions prises par le préfet de la Dordogne sont un arrêté de déclaration d'utilité publique et d'autorisation ou un arrêté de refus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur support papier à la mairie de GROLEJAC aux heures d'ouverture de la mairie soit les lundis, mardis, jeudis de 13h15 à 17h00 et les vendredis de 8h30 à 12h00.

Pour information, la mairie est fermée du 20 au 31 décembre 2021.

- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à l'espace France services située Le bourg - 24250 SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT aux heures d'ouverture soit les lundis de 14h00 à 17h30, mardis, mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et les vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante www.dordogne.gouv.fr, rubrique Politiques publiques / Environnement : Eau, Biodiversité, Risques / Enquêtes publiques.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées :

- par voie postale à la mairie de GROLEJAC, siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **pref-ep-2021-forage-grolejac@dordogne.gouv.fr**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de GROLEJAC pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires
mardi 7 décembre 2021	De 14h00 à 17h00
lundi 13 décembre 2021	de 14h00 à 16h00
vendredi 17 décembre 2021	De 10h00 à 12h00
jeudi 6 janvier 2022	De 14h00 à 17h00

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur. Le port du masque, la distanciation physique et l'utilisation de gel hydro-alcoolique avant toute manipulation des documents, devront, notamment, être strictement respectés. Le commissaire enquêteur ne recevra pas plus de 2 personnes simultanément.

Toute information technique peut être demandée auprès :

- de l'Agence Régionale de Santé - délégation départementale de la Dordogne, Cité administrative, 24052 PERIGUEUX CEDEX 9, tél : 05.53.03.10.50 - email : ars-dt24-sante-environnement@ars.sante.fr
- Dr Guillaume LORETTE, hydrogéologue - SMDE 24 - Parc d'activités de péri-ouest - CS 50001 MARSAC-SUR-L'ISLE - 24052 PERIGUEUX cedex 9 - Tél : 07.86.70.19.62 - email : guillaume.lorette@smde24.fr
- M. Pascal PRUNIS président du SIAEP du Périgord Noir - mairie - 24250 CENAC-ET-SAINT-JULIEN - Tél : 06.84.76.01.41 - email : pascal.prunis@gmail.com